Trente-neuvième Année — N° 1 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 1er JANVIER 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 31 DÉCEMBRE 1893

LES 84 ANS DE M. GLADSTONE

— M. Gladstone vient d'entrer dans sa quatre-vingt-cinquième année et il semble qu'à cette occasion l'Angleterre fasse trève à ses querelles pour associer tous les partis à l'hommage qu'elle rend à l'illustre vieillard.

Il y a soixante-et-un ans que M. Gladstone a été élu député pour la première fois et cinquante-neuf qu'il a, pour la première fois, été ministre; il n'avait pas vingt-cinq ans.

Que d'événements dans sa carrière et que de contrastes aussi depuis ces temps lointains où sir Robert Peel le nommait lord de la Trésorerie, en 1834 ! L'on peut même dire qu'il n'est presque aucune de ses idées fondamentales d'alors que la vie n'ait complètement modifiée.

Et, malgré cela, personne n'a jamais pu l'accuser de versatilité : ses opinions premières étaient celles que, jeune homme, il avait trouvées toutes faites dans son entourage, aussi bien à Oxford que chez ses premiers protecteurs politiques; peu à peu, il les passa au crible de sa raison grandissante, et, sincère et droit comme l'était un tempérament religieux comme le sien, il n'hésita pas à faire son *méa culpâ* et à combattre passionnément des principes qui ne lui paraissaient plus vrais.

Car son énergie a toujours été à la hauteur de sa franchise. Quand les résistances parlementaires se faisaient trop dures et qu'il était assuré que la persuasion n'en viendrait pas à bout, jamais, pour faire triompher une mesure qu'il croyait juste et libérale, il n'hésita à employer toutes les ressources que mettait à sa disposition l'arsenal parlementaire, si bien fourni, de la Grande-Bretagne. Les lords se refusaient à accepter le désétablissement de l'Eglise irlandaise, il les y contraignit par l'organisation d'une formidable agitation dans le pays, et, quand il fut convaincu que ces mêmes lords étaient décidés à ne pas sanctionner la loi qui abrogeait l'achat des grades dans l'armée, c'est à la force presque qu'il eut recours : la reine, soutenue par les Communes, prit par décret la mesure à laquelle se refusait la Chambre haute.

C'est en face d'une Chambre des lords non moins rebelle à ses projets, dit le *Journal des Débats*, que M. Gladstone se trouve aujourd'hui; ce *home rule*, qu'il veut donner à l'Irlande, les lords ne veulent pas l'admettre. Il a essayé d'abord, pour les contraindre, de cette agitation qui lui avait si bien réussi jadis; puis, le pays ne s'échauffant pas, il s'est efforcé de détourner son attention vers d'autres mesures sociales qui répugnent à la Chambre haute et de la contraindre sur ce terrain, dans l'espoir que les Irlandais bénéficieraient de toute défaite de leurs adversaires.

Y réussira-t-il ?

Cela est encore singulièrement douteux; mais si même il succombe et que l'âge ne lui permette pas de remporter, aussi complète qu'il le désirerait, la victoire sur laquelle il n'a pas cessé de compter, on n'en aura pas moins eu cet admirable spectacle de ce vieillard consacrant tout ce qui lui reste de force à une œuvre de justice et à faire triompher un idéal, dont tant d'hommes plus jeunes doutaient avant lui et qu'ils jugeaient trop éloigné pour être seulement poursuivi.

LES RELATIONS COMMERCIALES
FRANCO-ESPAGNOLES

Paris, 30 décembre. — Un accord a été conclu ce matin à onze heures, sous forme de lettres échangées entre le ministre des affaires étrangères, au nom de la France et l'ambassadeur d'Espagne au nom de son gouvernement.

L'Espagne accorde à la France, à titre de *modus vivendi* dénonçable trois mois à l'avance et pendant le cours de l'année 1894, le bénéfice des traités qui vont entrer en vigueur le 1er janvier entre l'Espagne et diverses puissances et de ceux qui pourraient entrer en application pendant le cours de l'année 1894.

Par contre, la France continuera à appliquer à l'Espagne le bénéfice de son tarif minimum, quel qu'il soit pendant le cours de cette année. En outre, elle accorde à l'Espagne le retrait de la mesure qui interdisait l'entrée des fruits et des légumes frais en Algérie, à l'exception de la vigne et de ses produits.

Elle prend l'engagement de tenir compte pour l'analyse des vins, des renseignements fournis pour les instituts œnologiques espagnols, tout en réservant bien entendu à l'administration française, le droit de décision qui lui appartient.

Enfin, elle promet de se concerter avec l'Espagne sur les mesures à prendre pour réprimer, de part et d'autre, la contrebande.

L'Espagne a conclu, à l'heure présente, des traités de commerce avec la Suisse, la Hollande et la Suède et Norvège. Ces traités devant entrer en vigueur le 1er janvier, ce sont les réductions obtenues par ces puissances qui vont s'appliquer aux produits français. Elles portent sur un nombre d'articles considérable, notamment sur les tissus de laine, les tissus de soie, les tissus de coton, les fils de coton, les machines, les vaches, le beurre, la morue, etc.

En outre, l'Espagne a conclu avec l'Allemagne un traité de commerce portant sur un très grand nombre d'articles intéressant l'exportation française; mais ce traité, qui a été voté par le Reichstag, n'est pas encore ratifié par les Cortès.

En ce qui concerne la question des plombs argentifères la France a réservé toute sa liberté d'action.

Voici maintenant des renseignements sur l'effet des réductions de droits résultant du *modus vivendi* et des réductions de tarifs dont nos produits vont bénéficier, par suite des réductions de droits consentis par l'Espagne en faveur de la Hollande, de la Suisse et de la Suède et Norvège.

Les fils de coton paient actuellement 125 francs : les droits sont ramenés à 100 fr. Les tissus de coton tissés, unis, écrus ou teints bénéficient d'une réduction de droits de 70 fr. en moyenne les cent kilos.

La valeur de l'importation de ce produit est d'environ un million; la réduction portera sur 200,000 francs environ. Les tissus de soie unis ou croisés paient un droit de 2,500 francs les 100 kilos, ce droit est ramené à 1,750 francs.

La valeur de l'importation est de 2 millions; il y aura réduction de droits 250,000 fr. Les vaches paient actuellement 35 fr. par tête; elles paieront 25 fr.

En résumé, on peut calculer que l'ensemble des réductions de droits résultant de la mise en œuvre du *modus vivendi* portera sur un million dont bénéficieront nos produits.

LES TROUBLES D'AIGUES-MORTES
L'AUDIENCE DE NUIT

Angoulême, 30 décembre. L'audience de nuit a été consacrée aux plaidoiries de Me Bourgeois, Mavet et Dejiol, défenseurs des accusés Constant, Blanc et Buffard, dit le *Krumir*.

La tâche était malaisée, mais les honorables défenseurs s'en sont acquittés à leur honneur. Tous ont été unanimes à dire, bien que les représailles des ouvriers français parussent justifiées, combien regrettables ont été ces malheureux événements et ils implorèrent la clémence du jury pour les malheureux égarés dont les plus coupables ne sont pas ici.

L'AUDIENCE DE SAMEDI

Levée à minuit hier, l'audience reprend ce matin à neuf heures et demie.

Les défenseurs de tous les autres accusés à l'exception d'un seul ont continué leurs plaidoyers.

L'audience a été levée à midi et renvoyée à une heure et demie pour l'audition de la dernière plaidoirie.

Le verdict sera rendu dans l'après-midi.

Angoulême, 30 décembre. — L'audience est reprise à une heure et demie pour entendre le défenseur de Barbier.

A 2 heures 30, les débats sont clos. Le jury entre dans la salle des délibérations.

LE VERDICT. — L'ACQUITTEMENT

La réponse du jury est négative sur toutes les questions.

En conséquence, la cour prononce l'acquittement de tous les accusés.

Deux ou trois applaudissements aussitôt réprimés se font entendre.

L'audience est levée à 4 heures.

— Merci, Messieurs les jurés, disent les accusés et se retirant.

APRÈS LE VERDICT

Bien que l'on n'attachât au procès qui vient de se juger à Angoulême qu'une importance relative, on se trouve très surpris, nous allions dire désappointé, dans le monde gouvernemental, du jury de la Charente.

Le cabinet, trouve-t-on, va se trouver dans une situation légèrement bizarre vis à-vis de l'Italie. On avait cependant désigné un jury complètement éloigné de toute espèce de frontières et peu apte à se laisser influencer par des considérations de mauvais voisinage.

Enregistrons cette réflexion entendue dans un milieu politique très électrique. En choisissant le jury de la Charente pour juger ce procès, le gouvernement a peut-être oublié que ce département est très enclin à laisser vibrer la fibre patriotique et que le général Boulanger et M. Deroulède y ont connu de réels succès.

Quoi qu'il en soit, le verdict est très commenté et on se fait difficilement une idée de ce qu'en pensera le gouvernement italien qui n'avait pas craint d'envoyer à Angoulême un haut fonctionnaire, sans doute pour enregistrer une bonne et sévère condamnation.

Comme on le disait devant nous tout à l'heure, c'est une double leçon à l'adresse de l'orgueilleuse Italie et de nos pusillanimes ministres.

L'administration préfectorale va prendre les mesures nécessaires pour le rapatriement des individus d'Aigues-Mortes qui viennent d'être mis en liberté.

La sortie du Palais de Justice n'a donné lieu à aucun incident.

Les réceptions du Nouvel An à Paris

Paris, 30 décembre. — En recevant, à l'occasion du premier de l'an, le personnel de son ministère, M. Antonin Dubost, ministre de la justice, s'adressant aux chefs des divers services, a dit qu'il comptait sur leur concours pour supprimer les lenteurs dont on se plaint légitimement et a exprimé l'espoir qu'il sera bientôt possible, par des mesures décisives, de rendre la justice plus prompte et moins coûteuse.

Paris, 30 décembre. — M. Raynal, ministre de l'intérieur, en recevant le personnel du sen ministère, a prononcé un discours où il a dit notamment : « Les temps sont difficiles; il faut administrer le pays et lui assurer la sécurité. Nous pouvons donc revenir aux grandes traditions gouvernementales ; mais nous ne pouvons pas pour cela nous opposer à une sage décentralisation. »

En terminant M. Raynal dit qu'il est obligé de faire de grandes économies, qu'il ne pourra donc faire droit aux légitimes demandes du personnel, mais qu'il compte néanmoins sur son dévouement.

M. Casimir Périer, ministre des affaires étrangères, M. Burdeau, ministre des finances et M. Marty, ministre du commerce, ont reçu également cette après-midi le personnel de leurs ministères respectifs.

Paris, 30 décembre. — En recevant cette après-midi M. Lépine et le personnel de la préfecture de police, M. Raynal, ministre de l'intérieur, s'est exprimé ainsi : « Les lois de sécurité qui viennent d'être votées par le Parlement seraient vaines si elles n'étaient pas applicables.

» Il s'agit de réprimer mais encore plus de prévenir. Prévenir est surtout dans votre rôle. Il n'est certainement pas possible d'empêcher des malheurs comme ceux que nous avons eu à déplorer; mais placés au premier rang de ceux qui répondent de la sécurité publique, il est de notre devoir de veiller à ce qu'il ne s'en produise pas de nouveaux.»

Paris, 30 décembre. — En recevant cette après-midi le comité consultatif des chemins de fer présidé par M. Picard, son président, le ministre des travaux publics a dit :

« Vous avez accompli dans ces dernières années la refonte des tarifs. Je compte vous saisir à bref délai d'un projet d'unification de marchandises ; je solliciterai également votre avis sur les conditions d'application des tarifs communs entre les diverses compagnies de chemins de fer et les entreprises de transports. Je vous saisirai aussi de cette question. Plus prochainement je vous demanderai de vous prononcer sur de nouvelles propositions de compagnies en ce qui concerne le transport des boissons.»

LES PRISONNIERS DE GLATZ

Paris, 30 décembre. — Les officiers de marine condamnés par la cour de Leipzig, MM. Degouy et Delguey-Malavas, ont été, dit le *Figaro*, transférés dans la forteresse de Glatz, en Silésie.

Ils ont été autorisés à communiquer avec leurs familles et leurs amis qui, de leur côté, peuvent leur faire parvenir des correspondances.

M. Degouy a écrit à un de ses amis pour lui donner de ses nouvelles, qui, heureusement, sont fort bonnes. Il se déclare satisfait de la façon dont il a été traité.

M. Delguey et lui vivent ensemble, leurs casemates se touchent et se communiquent, ce qui adoucit beaucoup les rigueurs de la captivité.

Ils peuvent se promener pendant plusieurs heures par jour dans la cour de la citadelle, jusqu'à ce que la neige, qui tombe en abondance pendant l'hiver dans ces hautes montagnes de Bohême, vienne restreindre cette modeste liberté.

Mais le moral des deux officiers est excellent. Le courage... et l'espérance leur restent au cœur. Ils supportent dignement leur infortune.

Glatz, 30 décembre. — Sur des ordres venus de Berlin le nombre des gardiens des deux officiers de la marine française internés à Glatz a été augmenté. Tout rapport avec l'extérieur leur est interdit. Lorsque les deux officiers font une promenade dans la cour de la forteresse, la garde prend les armes.

Un grand nombre de cartes de visite et de lettres ont été expédiées depuis deux jours à nos compatriotes, MM. Degouy et Delguey, détenus en ce moment dans la forteresse de Glatz, en Allemagne.

LES ANARCHISTES

La défense de Vaillant

Paris, 30 décembre. — Me Jean Ajalbert le défenseur de Vaillant, s'est présenté aujourd'hui chez M. le procureur général et a été reçu par M. l'avocat général Boulet.

Il a exposé que la date du 5 janvier où doit venir cette affaire ne lui laissait pas le temps qu'il estime nécessaire à la préparation de la défense et qu'en conséquence il priait le parquet de retarder cette date de quelques jours.

Dans le cas où cette demande serait accueillie, Vaillant ne se pourvoirait pas en cassation, sinon Me Ajalbert est décidé à attendre les derniers délais pour former son pourvoi.

C'est probablement dans la soirée que Me Ajalbert aura la réponse définitive du procureur général à sa requête. De toute façon, qu'il y ait pourvoi ou non, l'affaire viendra le 5 janvier devant les assises de la Seine. Dans le cas même où il signerait un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, toutes les mesures sont prises par le parquet pour que ce pourvoi soit immédiatement examiné par la chambre criminelle de la cour de cassation.

Une lettre de Vaillant à Mme Marchal

Paris, 30 décembre. — Vaillant vient d'écrire une seconde lettre à Mme Marchal.

Voici les passages les plus curieux de cette épître communiquée à l'*Echo de Paris* :

« Fais tout possible pour venir me voir dimanche prochain car ce sera probablement la dernière fois que nous pourrons nous embrasser. Il paraît que le passe aux assises samedi prochain 5 janvier et il ne faut pas te faire d'illusion, je serai condamné aux travaux forcés si ce n'est à mort.

» En venant, apporte-moi si tu peux les numéros de la *Révolte* parus depuis le 9 décembre, ainsi que la Revue anarchiste. Impossible pour *père* l'avait battu.

» Je t'en prie, ne manque de venir demain. Je t'ai écrit le jour où j'ai été à la Chambre. Tu as dû le recevoir le dimanche matin.

» (Nota. — Mme Marchal déclare ne pas avoir reçu cette lettre.)

» Elle peut me servir pour ma défense. Apporte-moi aussi mon pantalon car le mien est plein de sang et troué par les projectiles et je ne pense pas que je puisse le mettre pour aller aux assises.

» Je t'en prie, ne manque de venir demain. Je t'embrasse de toute mon affection ainsi que « Nini ». Serre la main à Georges, etc.

» Aug. VAILLANT. »

Paris, 30 décembre. — Dans sa réponse à la lettre précédente, Mme Marchal informe Vaillant qu'au refus qui lui a été opposé d'aller le visiter, elle demande à Vaillant ce qu'elle doit faire de son enfant, et l'engage à dire ses intentions à ce sujet au procureur général, avec qui elle s'est déjà entretenue de la question.

Elle doit travailler, mais peut elle le faire avantageusement elle doit quitter Choisy. Elle s'étonne de la demande de journaux révolutionnaires qui, ajoute-t-elle, peut lui faire du tort. Si elle avait connu la détermination de Vaillant, elle aurait fait tout ce qu'elle aurait pu pour l'empêcher de l'exécuter.

« Ce que tu as fait, dit-elle, ne changera rien à ce qui toujours existé.

» Il faut des riches pour faire travailler les pauvres. Combien je voudrais encore être à il y a encore deux mois. Défends-toi de ton mieux puisque tu as refusé le défenseur que je t'avais envoyé.»

Arrestation d'un anarchiste à Valence

Valence, 30 décembre. — Un individu dont le signalement correspond à celui de l'assassin de la caserne de Clichy, Jean Orfée, ébéniste, sujet français, a été arrêté à Valence. Une perquisition opérée chez lui a fait découvrir des brochures et des documents prouvant qu'il est affilié au comité anarchiste dont il serait un chef.

Les anarchistes berlinois

Cologne, 30 décembre. — On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne*, qu'une scission s'est produite parmi les anarchistes berlinois; l'un de leurs chefs, Herman et un certain nombre de ses partisans se sont séparés du groupe terroriste dirigé par Werner et dénoncent le fanatisme de ce dernier.

Arrestation d'anarchistes en Espagne

Cadix, 30 décembre. — Deux Allemands, soupçonnés d'anarchisme, ont été arrêtés et mis à la disposition du consul d'Allemagne à Barcelone.

L'arrestation de l'Italien Vaccherini est maintenue.

On a trouvé dans ses papiers la confirmation des premiers soupçons au sujet de sa complicité dans l'attentat du théâtre de Barcelone.

Barcelone, 30 décembre. — Les principaux prisonniers anarchistes auraient tenté de se suicider. Codina s'est ouvert les veines du bras avec un morceau de vitre. Alfredo Bocherini, un italien arrêté hier, était porteur de documents compromettants et de recettes d'explosifs. Jose Sogas a fait des aveux précisant tous les détails des préparatifs de l'attentat de Barcelone.

Un attentat anarchiste à Athènes

Athènes, 30 décembre. — Un engin contenant des matières explosibles de nature inconnue a été lancé sur la terrasse de la Chambre des députés et y a fait explosion. La Chambre a continué sa séance.

Une enquête ultérieure a démontré que cet engin était peu dangereux.

LES INSTANTANÉS
ET LES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE ANGLAISES

Paris, 30 décembre. — Conversions photographiques.

Tout le monde connaît les usages de la photographie instantanée. Nul n'ignore combien il est difficile d'échapper à ces petits appareils horribilement indiscrets qui se dissimulent aisément dans le trou d'une serrure ou dans la pomme d'une canne. Arton lui-même s'y laissa prendre.

Voici maintenant que les Anglais emploient la photographie instantanée... à la moralisation.

Une grande société de tempérance anglaise vient d'inventer l'ingénieux système suivant pour convertir les nombreux pochards de la capitale et les ramener à résipiscence.

Cette société a désigné un certain nombre de ses membres qui sont chargés de filer tous les ivrognes qu'ils rencontrent et, à l'aide d'un petit appareil instantané, de les photographier dans toutes poses, sans qu'ils s'en doutent, bien entendu.

Et le lendemain, quand notre pochard a repris son travail ou ses occupations, on vient lui présenter la série des épreuves révélatrices où il peut se voir — ô honte ! — trébuchant dans le ruisseau ou se battant avec un moffensif bec de gaz.

Le moyen est infaillible, assure-t-on, et le pauvre pochard, désormais corrigé, n'a plus qu'à se laisser enrôler dans la société de tempérance, où il retrouve de vieilles connaissances, anciens disciples de Gambrinus.

TROIS GÉNÉRATIONS

M. de la Borderie, le savant membre de l'Institut, qui fait à l'Université de Rennes le cours d'histoire de Bretagne, citait, ces jours derniers, l'anecdote suivante, que l'historien Noël du Fail déclarait tenir du président de la Porte, alors conseiller au Parlement de Bretagne.

Dans la forêt de la Hardouinaie, le président de la Porte rencontra un jour, près d'une modeste cabane, un vieillard, âgé de 80 ans au moins qui pleurait comme un enfant, parce que, disait-il, son père l'avait battu.

Intrigué par cet aveu, le président s'approcha de la loge et y trouva un « vieux prud'homme, » portant beaucoup plus de cent ans, lequel avoua avoir frappé son fils, parce qu'il ne se pressait pas assez d'aller chercher de l'eau pour son *père*, à lui, malade dans la maison.

A l'intérieur, en effet, se trouvait un troisième vieillard, couché sur un lit de feuilles; il lui dit en souriant qu'il était malade pour la première fois de sa vie, qu'il avait pour métier de faire des écuelles et des cuillers de bois; il ne savait rien de son âge, sinon que son fils avait 60 ans lorsqu'il l'envoya vendre de la vaisselle de bois à l'armée bretonne qui fut vaincue peu de jours après à Saint-Aubin du Cormier (1488).

La date de cette bataille permet de reconstituer approximativement l'âge de ces vieillards. La rencontre du président de la Porte ne peut être antérieure à 1554, époque de la création du Parlement; le fils, âgé de 60 ans en 1488, devait donc avoir alors au moins 126 ans et son père environ 150.

Cette longévité extraordinaire rappelle le célèbre Jean Causeur du siècle dernier, mort affirme-t-on, à 133 ans. Jean Causeur, lui aussi, était un enfant de la Bretagne, et peut-être est-il permis de voir, dans ces obstinés vieillards qui s'opiniâtrent à ne pas mourir, une nouvelle marque de la ténacité bretonne, de son entêtement à résister à toutes les épreuves.

NOUVELLES DU JOUR

La question des armements en Russie

Paris, 30 décembre. — Le *Petit Parisien* reçoit de Saint-Pétersbourg des renseignements d'après lesquels les principaux chefs de l'armée russe se réuniront en grand conseil, sous la présidence du ministre de la guerre assisté du général Obroutcheff, chef d'état-major général.

Cette réunion est motivée par la nécessité qu'éprouve la Russie de prendre des mesures en présence de l'augmentation des effectifs des armées autrichiennes et allemandes et surtout des grandes manœuvres d'hiver qui, sans précédents, vont être exécutées cette année par ces deux armées.

Le correspondant du *Petit Parisien* ajoute qu'indépendamment de ces questions, l'objet principal des délibérations du Conseil militaire sera la convention militaire avec la France. Le général Obroutcheff a déjà exprimé ce qu'il soumettra à ses collègues.

Un commissaire de police attaché à la Chambre des députés

Paris, 30 décembre. — D'après le *Figaro* de demain la Chambre aurait l'intention de prier M. Dupuy de demander au ministre de l'intérieur la création d'un poste de commissaire spécial attaché à la Chambre des députés. Cette mesure serait ensuite étendue au Sénat.

La question de la conversion du 4 1/2 0/0

Paris, 30 décembre. — D'après le *Courrier du Soir* la question de la conversion du 4 1/2 0/0 aurait été examinée, dans une entrevue qui a eu lieu entre le syndic des agents de change et le ministre des finances. Celui-ci se serait montré désireux de procéder à la conversion avant le 16 février afin de pouvoir conserver aux nouveaux fonds les dates d'échéance du 4 1/2.

La taxe sur la bière à Paris

Paris, 30 décembre. — Le Conseil municipal a approuvé une disposition réglementaire stipulant que la taxe sur la bière sera perçue désormais non plus sur la quantité mais sur le degré alcoolique apparent ou latent.

Cette taxation sera établie de façon à affranchir de tous droits la petite bière.

Un incendie à Marseille

Marseille, 30 décembre. — Un incendie qui a éclaté dans les magasins de confections « Aux fabriques françaises réunies » dont le siège est à Lille, a détruit toutes les marchandises. Le feu a été maîtrisé après deux heures de lutte.

Les incidents d'Aigues-Mortes. — L'acquittement apprécié par les journaux italiens

Rome, 30 décembre. — En raison de l'heure tardive, où a été connue la nouvelle de l'acquittement général d'Angoulême, peu de journaux le commentent.

La *Riforma* déclare pourtant que « cet acquittement produira de la stupeur et des regrets. Ce verdict, déclare-t-elle, sera un nouvel obstacle à l'harmonie entre les deux pays ».

Le *Messagero* croit inutile de donner des commentaires :

« En Italie, dit-il, nous avons eu récemment l'exemple d'un verdict révoltant.

» Le verdict d'Angoulême nous en consolera maintenant. »

Un krack à Honfleur

Honfleur, 30 décembre. — Un banquier de Honfleur vient de fermer ses guichets. On parle d'un million de déficit.

Retour du Dahomey. — Les soldats désenchantés

Oran, 30 décembre. — Le courrier postal *Thibet*, venant de Kotonou, est arrivé ce matin. Il a débarqué 325 militaires. 157 autres soldats débarqueront à Marseille.

Pendant la traversée, il y a eu un décès. Parmi les hommes débarqués à Oran se trouvent 61 Arabes qui étaient partis comme convoyeurs muletiers de la colonne expéditionnaire Dodds et qui reviennent absolument découragés, gardant le plus mauvais souvenir du Dahomey où ils ont laissé 70 des leurs.

Au départ du paquebot de Kotonou, le général Dodds se trouvait à Agony. Il comptait s'embarquer sur le *Thibet* mais, au dernier moment, il a résolu d'attendre le prochain courrier.

Mort de l'explorateur anglais sir Samuel Baker

Londres, 30 décembre. — On annonce la mort du célèbre explorateur anglais sir Samuel Baker, à qui on doit la découverte du lac Albert Nyanza, et qui avait fait une expédition dans le Soudan sous le règne du khédive Ismaël.

La révolution au Brésil

Buenos-Ayres, 30 décembre. — On mande de Rio de Janeiro que les troupes du gouvernement se sont emparées de l'île Mocangue.

L'amiral de Gama a notifié au corps diplomatique qu'il bombardera la ville si les troupes du maréchal Peixoto attaquent de nouveau d'autres positions occupées par les insurgés.

Le corps diplomatique a répondu qu'il exigera toujours d'être prévenu 48 heures à l'avance.

Un bateau français reçu à coups de canons devant Rio de Janeiro par un vaisseau insurgé

Marseille, 30 décembre. — Le paquebot *La Bretagne*, arrivant de Rio-de-Janeiro, apporte la nouvelle d'un grave incident qui s'y est produit pendant son séjour.

Un bateau français portant les couleurs françaises se rendait auprès du vapeur portugais *Peninsular* ce parage lorsque parut sur l'*Aquidaban*, vaisseau insurgé monté par l'amiral de Mello lui-même, il ouvrit une décharge de ses canons-revolvers.

Le capitaine Pionin, commandant le bateau français, se rendit à bord de l'autre croiseur l'*Aréthuse* pour demander à l'amiral Abel de Libran sa protection.

L'amiral se rendit auprès de l'amiral de Mello et exigea de lui des excuses complètes et une réparation qui furent accordées.

Le lendemain, 5 décembre, l'*Aquidaban* saluait le drapeau français d'une salve de 11 coups de canon.

La grâce de M. Ducret

Paris, 30 décembre. — [illegible] par le président de la République à l'occasion du 1er janvier figure celle de M. Ducret, rédacteur en chef de la *Cocarde*. Remise intégrale est faite à M. Ducret du restant de la peine à laquelle il avait été condamné pour l'affaire des faux papiers Norton.

La notification de cette mesure de clémence a été faite cette après-midi à l'intéressé.

L'impôt sur les opérations de Bourse

Paris, 30 décembre. — L'impôt sur les opérations de bourse, qui est aperçu, depuis le 10 juin dernier a produit jusqu'au 30 novembre dernier, la somme de 3,501,392 francs.

La première quinzaine de décembre en effet, a procuré une perception de 600,000 fr. Le produit de l'impôt pour la portion de l'année 1893 durant laquelle la été appliqué dépassera donc 4 millions.

Les Européens attaqués et battus par les Arabes à Kalanga

Londres, 30 décembre. — On mande de Zanzibar au *Times* que les Arabes ont attaqué et battu les Européens à Kalanga.

Bruxelles, 30 décembre. — L'*Indépendance belge* dit que ni l'Etat du Congo ni la Compagnie de Katanga n'ont reçu la confirmation de la défaite des Européens. La Compagnie de Katanga n'a actuellement aucune expédition dans le Katanga ni ailleurs, de plus, la présence des Arabes n'a jamais été signalée dans ces parages.

Les incidents de Cameroun

Berlin, 30 décembre. — On a reçu cette nuit la dépêche suivante datée de Cameroun le 20 décembre, donnant des détails sur les récents événements :

« Le 15 de ce mois 60 soldats de police dahoméens et 40 femmes armées se sont révoltés, ils ont brisé secrètement la porte du magasin aux munitions et se sont emparés des canons, de la plus grande partie des fusils et d'une grande quantité de munitions.

FEUILLETON DU 1er JANVIER. — N° 33.

LE MYSTÈRE D'UN HANSOM CAB

(MELBOURNE, AUSTRALIE)

Roman traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur
Par LÉON BOCHET

XXIII

M. Frettby reçoit une visite

En effet, en dépit de la plus active vigilance, rien de nouveau n'avait été découvert et il était vraisemblable que l'assassin de Whyte ne serait jamais pris.

Deux personnes seulement à Melbourne ne partageaient pas cette opinion : Calton et Kilsip.

Ces deux hommes avaient juré de mettre la main sur le meurtrier inconnu, malgré son habileté à déjouer toutes les recherches, et continuaient leurs investigations, quoiqu'ils ne comptassent pas beaucoup y réussir.

Kilsip soupçonnait Roger Moreland le gai compagnon de Whyte; mais ses soupçons étaient vagues et incertains; et il semblait qu'il y eût peu d'espoir de les vérifier.

L'avocat ne soupçonnait encore personne en particulier, quoique la confession de la mère Gutteridge à son lit de mort eût jeté une lueur nouvelle sur l'affaire, mais il comptait que lorsque Fitzgerald lui aurait révélé le secret que Rosanna Moore lui avait confié, le meurtrier serait facilement découvert ou du moins que quelque indice faciliterait les recherches.

Les choses en étaient donc là au moment du retour de M. Frettby à Saint-Kilda : M. Calton attendant la confession de Brian avant d'agir, et Kilsip manœuvrant activement dans l'ombre, pour se procurer quelque preuve contre Moreland.

En recevant le télégramme de Madge, Brian se décida à aller la voir le soir, mais sans accepter son invitation à dîner; et il lui télégraphia pour l'en avertir. Il ne se souciait pas de se rencontrer avec M. Frettby.

Madge dîna seule. Son père était parti pour son club, et, n'étant pas certain de l'heure de son retour, avait dit qu'on ne l'attendît pas.

Après le dîner, elle s'enveloppa d'un manteau léger, et vint sous la véranda attendre l'arrivée de Brian.

Le jardin était charmant par le clair de lune, avec ses cyprès noirs et touffus et ses grands chênes qui projetaient leurs ombres gigantesques sur la pelouse.

Elle descendit les marches de la véranda, et resta quelques instants devant la maison à écouter le murmure et le bruissement des feuilles.

La lueur de la lune répandait sur le jardin une teinte surnaturelle, et quoique Madge fût familière avec chaque arbre, chaque buisson et chaque fleur, cependant tout lui paraissait fantastique et lugubre. Elle alla jusqu'au bassin, et s'asseyant sur le bord, s'amusa à plonger sa main dans l'eau, qu'elle laissait ensuite retomber comme une pluie d'argent entre ses doigts.

Tout à coup, elle entendit la porte de fer du jardin s'ouvrir et se refermer avec un bruit sec. Elle se releva et vit un gentleman en paletot clair et en chapeau mou s'avancer vers elle dans l'allée.

« Oh ! c'est vous enfin, Brian ! s'écria-t-elle en s'élançant à sa rencontre. Comme vous arrivez tard !.. Pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt ?

— N'étant pas Brian, je ne saurais le dire », répondit la voix de son père.

Madge éclata de rire.

« Quelle absurde erreur ! dit-elle. Comment ! je vous ai pris pour Brian !

— Vraiment ?

— Oui ; avec votre chapeau et votre paletot, tout le monde s'y tromperait.

— Oh ! j'imagine que le clair de lune est nécessaire pour compléter le charme.

— Naturellement. S'il n'y avait pas de clair de lune, hélas ! pauvres amoureux !

— Hélas ! oui. C'en serait fini, n'est-ce pas ? des rêveries à la belle étoile ! Mais où sont donc vos yeux, ma minette, que vous preniez un vieillard tel que moi pour votre charmant Brian ?

— Eh bien ! je vous assure, papa, que vous lui ressemblez tellement avec ce paletot et ce chapeau que je n'aurais pu remarquer de différence, si vous n'aviez pas parlé.

— C'est absurde, mon enfant, dit rudement Frettby, vous êtes folle ! »

Et, tournant les talons, il marcha rapidement dans la direction de la maison, laissant Madge absolument décontenancée du ton dont son père lui avait répondu. C'était la première fois qu'il lui parlait si brusquement. Elle le suivait des yeux, se demandant la cause de cette colère soudaine, quand elle entendit des pas derrière elle. Elle se retourna en poussant un cri et vit Brian qui lui souriait.

« Oh ! c'est vous ! dit-elle avec une petite moue.

— Oui, ce n'est que moi. — Vous êtes désappointée ?

— Terriblement », fit-elle en souriant.

Ils se dirigèrent, bras dessus, bras dessous, vers la véranda.

« Savez-vous la curieuse méprise que je viens de faire tout à l'heure ? continua-t-elle. J'ai pris papa pour vous.

— Comme c'est étrange ! » répondit Brian sans penser à ce qu'il disait et tout à son admiration pour le charmant et pur visage de la jeune fille.

« Oui, n'est-ce pas ? — Il avait un paletot clair et un chapeau mou, comme vous en portez quelquefois ; vous êtes tous les deux de la même taille et je vous ai pris l'un pour l'autre. »

Brian ne répondit pas. Il se sentait froid au cœur en voyant la possibilité que ses pires soupçons fussent confirmés, car, en ce moment-là même, la pensée que l'homme qui était monté dans le cab, était vêtu comme lui, lui vint à l'esprit. Alors, si....

« Quelle absurdité ! » dit-il tout haut, en chassant l'idée que cette ressemblance lui avait suggérée.

« Mais ce n'est pas une absurdité, j'en suis certaine », répliqua Madge qui déjà, depuis deux ou trois minutes, parlait d'autre chose. « Comme vous êtes violent !

— Je vous demande pardon, dit Brian se réveillant tout à fait. Vous disiez ?

— Que le cheval est le plus noble des animaux, exactement.

— Je ne comprends pas.

— Naturellement, vous ne comprenez pas, puisque je perds mon éloquence, depuis cinq minutes, à parler à un homme sourd et probablement aussi boiteux que sourd. »

Et pour prouver la vérité de sa remarque, elle se mit à courir de toute sa vitesse dans le jardin, suivie de Brian. Il fut longtemps à la rattraper, car elle avait le pied léger et était plus familière que lui avec les détours des allées ; mais il la rejoignit à la fin, au moment où elle gravissait les marches de la maison, et alors.... L'histoire se répète toujours.

Ils entrèrent au salon. M. Frettby ne s'y trouvait pas. Il était monté dans son cabinet, leur dit un domestique, en recommandant qu'on ne le dérangeât pas.

Madge s'assit au piano ; mais avant qu'elle eût commencé à jouer, Brian lui saisit les deux mains.

« Madge », dit-il d'un ton grave, comme elle tournait la tête vers lui, étonnée, » qu'a dit votre père quand vous l'avez pris pour moi ?

— Il était très en colère, très vexé et je ne sais vraiment pas pourquoi. »

Brian lui lâcha les mains en soupirant. Il allait répondre, quand la sonnette des visiteurs retentit à la grille du jardin, et ils entendirent le domestique ouvrir, puis conduire quelqu'un au premier étage.

Lorsque le domestique repassa dans l'antichambre Madge l'appela et lui demanda qui avait sonné.

« Je ne sais pas, miss. Cette personne m'a dit qu'elle désirait parler à M. Frettby en particulier, et je l'ai menée au cabinet de monsieur.

— Mais je croyais que mon père avait recommandé qu'on ne le dérangeât pas !

— Oui, miss, mais ce gentleman avait rendez-vous avec lui. — Monsieur l'attendait.

— Pauvre père ! » dit Madge, quand le domestique fut sorti, et en se rasseyant au piano, « il a toujours tellement à faire et à tant de gens ! »

Elle se mit à jouer une nouvelle valse de Waldteufel une mélodie douce et triste. Brian, étendu paresseusement sur le canapé, écoutait. Elle chanta ensuite une romance française très gaie : *l'Amour et le Papillon*, à laquelle un refrain railleur donnait une saveur toute particulière.

« Une réminiscence d'Offenbach, dit Brian en se levant et s'approchant du piano. Nous n'égalerons jamais les Français dans ces babioles-là.

— Elles ne me satisfont pas beaucoup, répondit Madge : elles ne signifient rien.

— Certainement non : mais ne vous souvenez-vous pas que de Quincy déclare qu'il n'y a pas de mor